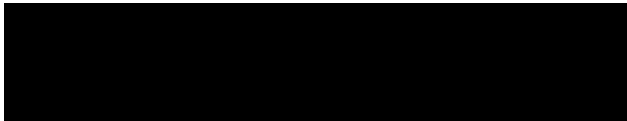




PAR COURRIEL

Québec, le 15 juin 2026



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2026-2027.061



Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, ouverte le 27 mai dernier, visant à obtenir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« concernant les chirurgies de types (synonymes) :

- Fusion Sacro-iliaque
- Greffe Sacro-iliaque
- Arthrodèse Sacro-iliaque

réalisées dans les établissements de santé au Québec soit publics ou privés.

Je demande plus précisément ;

- Le nombre total de chirurgies de fusion sacro-iliaque réalisées pour les 5 dernières années disponibles
- La répartition de ces chirurgies par établissement (Centre hospitalier, clinique privée etc)
- Le nombre de patient référé hors établissements public pour cette chirurgie
- Si possible le nom des médecins pouvant pratiquer cette chirurgie
- Liste des établissements qui pratiquent cette chirurgie en 2025-2026
- Y-a t-il une liste d'attente pour cette chirurgie dans le réseau public, si oui, quels établissements.» (*Sic*)

... 2

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous vous transmettons sous l'onglet 1, le document répondant au libellé des points 1 et 2 de votre requête.

En outre, nous vous informons que la fusion sacro-iliaque est codifiée dans la classification canadienne des interventions sous le code 1.SI.75. Ainsi, des rapports annuels sur les fréquences d'interventions sont accessibles en ligne à l'adresse suivante:

https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/recherche/?txt=MED-%C3%89CHO&rechercher=Lancer+la+recherche&msss_valpub=

Nous vous informons également que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ne détient aucun document susceptible de répondre aux points 3, et 6 de votre demande d'accès aux documents, et ce, conformément à l'article 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)*.

Veuillez noter que, les documents répondant au libellé du point 5 de votre demande ne sont pas actuellement disponibles et le seront à compter de la fin de l'été 2026.

Toutefois, veuillez noter que conformément aux articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès, nous avons pris soin de caviarder, dans le document transmis, tous les renseignements personnels et confidentiels qui présentent des risques de réidentification.

De plus, nous vous informons également que les documents répondant au libellé du point 4 de votre demande relèvent davantage de la compétence de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), et ce, conformément à l'article 48 de la loi précitée. Dans ce contexte, nous vous invitons à adresser votre demande à la responsable de la loi sur l'accès aux documents de ces organismes, dont les coordonnées sont les suivantes :

Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

Maître Mélanie Paradis

Secrétaire générale et directrice du Bureau du
président-directeur général p. i.

1125, Grande Allée Ouest, 8^e étage

Québec (Québec) G1S 1E7

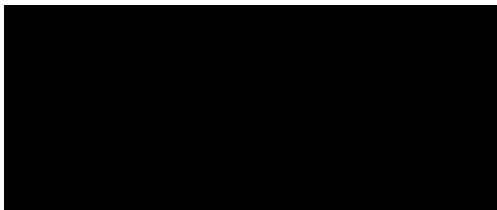
Téléphone: 418 682-5172, poste 5707

acces@ramq.gouv.qc.ca

Par ailleurs, vous trouverez ci-annexés l'avis de recours prescrit par l'article 51 ainsi que les extraits relatifs aux dispositions invoquées de la loi sur l'accès.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès à l'information



Julien Sirois

p. j. 3